



- | | | | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| <input type="radio"/> Antwerpen-Limburg | tél : 03 221 86 11 | <input type="radio"/> Oost & West -Vlaanderen | tél : 09 244 77 11 |
| <input type="radio"/> Brabant | tél : 02 674 57 11 | <input checked="" type="radio"/> Wallonie | tél : 081 432 611 |

Réso code :

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
N° carte d'identité :	Adresse :
N°TVA : BE	CP + Commune :
	Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input checked="" type="checkbox"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n°	Index jour :	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....	n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input type="radio"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V <input type="radio"/>	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....	<input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets	<input type="radio"/>
Description installation <input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : A / mA	Nombre de tableaux :	Nombre de circuits terminaux :
	Voir schémas		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> /section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante <input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Remarques <input checked="" type="checkbox"/> Néant	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
- L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

..... 28/04/2016

 par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom :
.....Agent n° :
.....Date :
.....

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



M

- | | | | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| <input type="radio"/> Antwerpen-Limburg | tél : 03 221 86 11 | <input type="radio"/> Oost & West -Vlaanderen | tél : 09 244 77 11 |
| <input type="radio"/> Brabant | tél : 02 674 57 11 | <input type="radio"/> Wallonie | tél : 081 432 611 |

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION**Responsable des travaux :****Installation :****Propriétaire / gestionnaire :**

Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
N° carte d'identité :	Adresse :
N°TVA : BE	CP + Commune :
Tél. :		

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement <input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation				<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 35975	Index jour : 15320 nuit : 9210
	Protection branchement (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O..... n° : Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : O 230 V O 3x230 V O 3N400 V O	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....	<input type="radio"/> boucle de terre	<input type="radio"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : 4 X mm ² - Type : EXUB	<input type="radio"/>	
>Description installation <input type="radio"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 100 A / 300 mA	Nombre de tableaux : 1	Nombre de circuits terminaux : 80
	Voir schéma		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input type="radio"/> Contacts dir.	<input type="radio"/> Contacts indir.	<input type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input type="radio"/> Matériel	<input type="radio"/> I/>/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : 09 Ω	<input type="radio"/> Isolement général : 251 MΩ	<input type="radio"/> Continuité de terre	<input type="radio"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
<input type="radio"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input type="radio"/> Néant	
Remarques	
<input type="radio"/> Néant	
	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

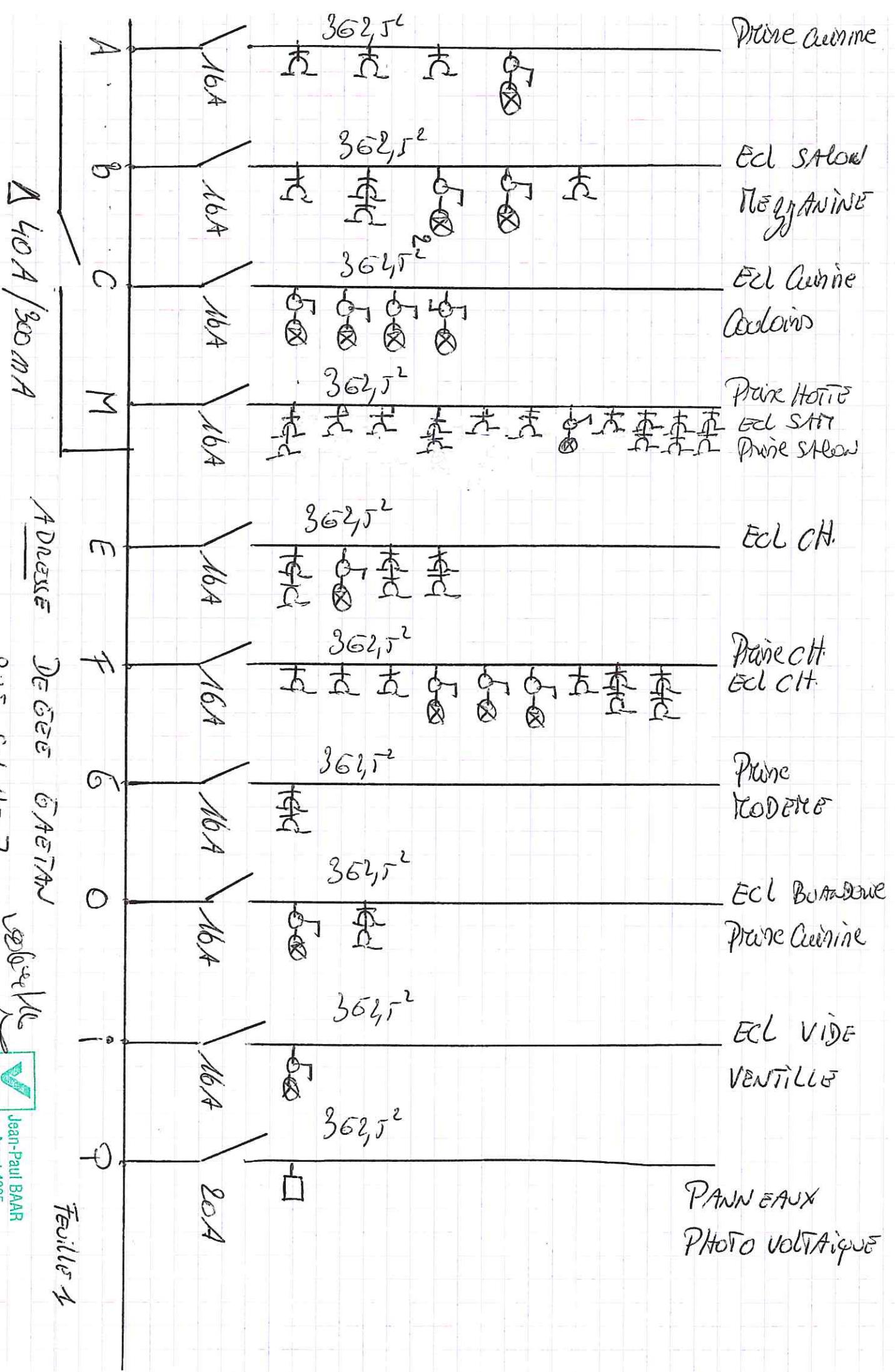
..... (*)
 par le même organisme de contrôle.**Agent visiteur :**

Nom : BATA

Agent n° : 1205 Date : 28/04/16

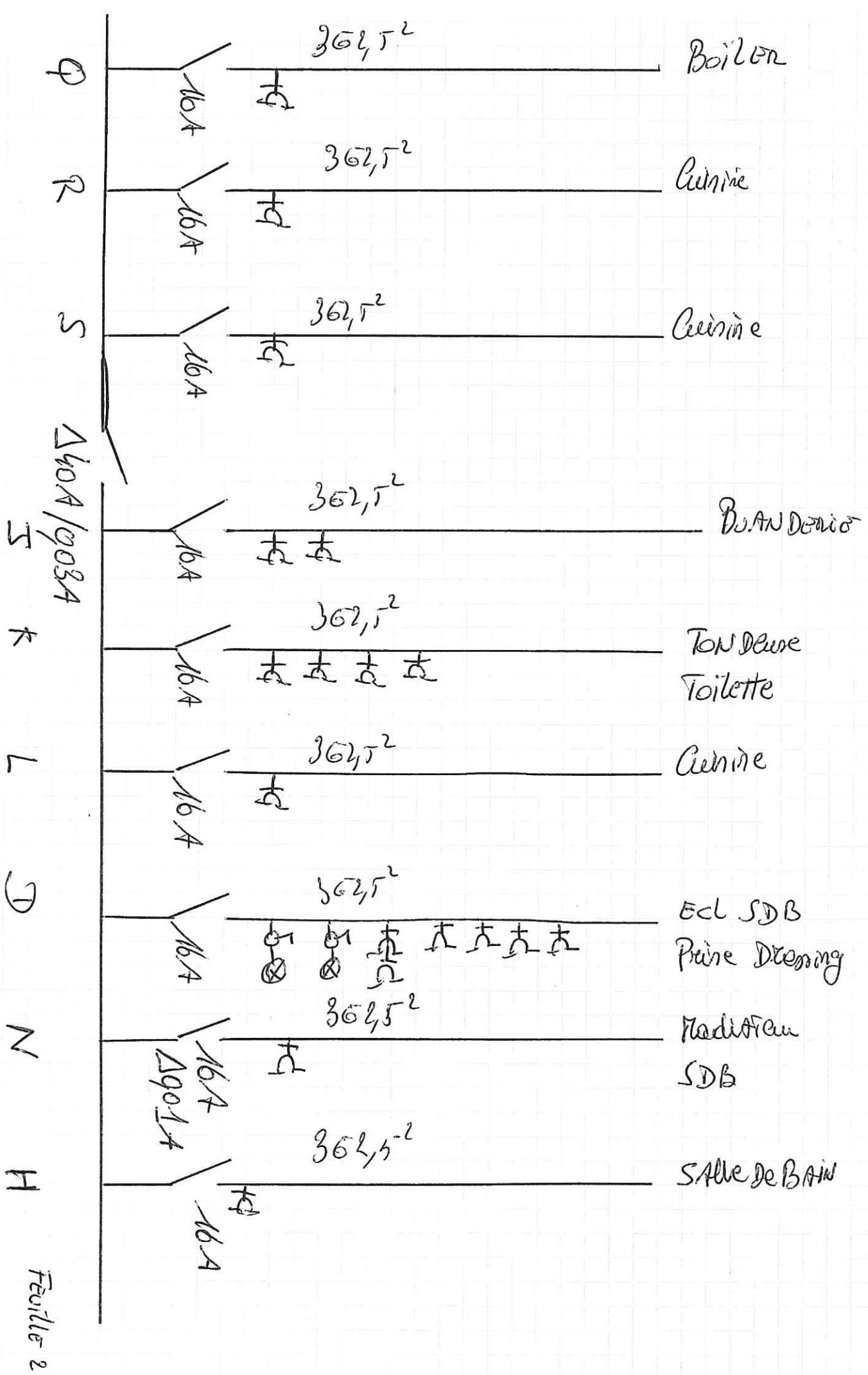
Pour le Directeur Général : Signature

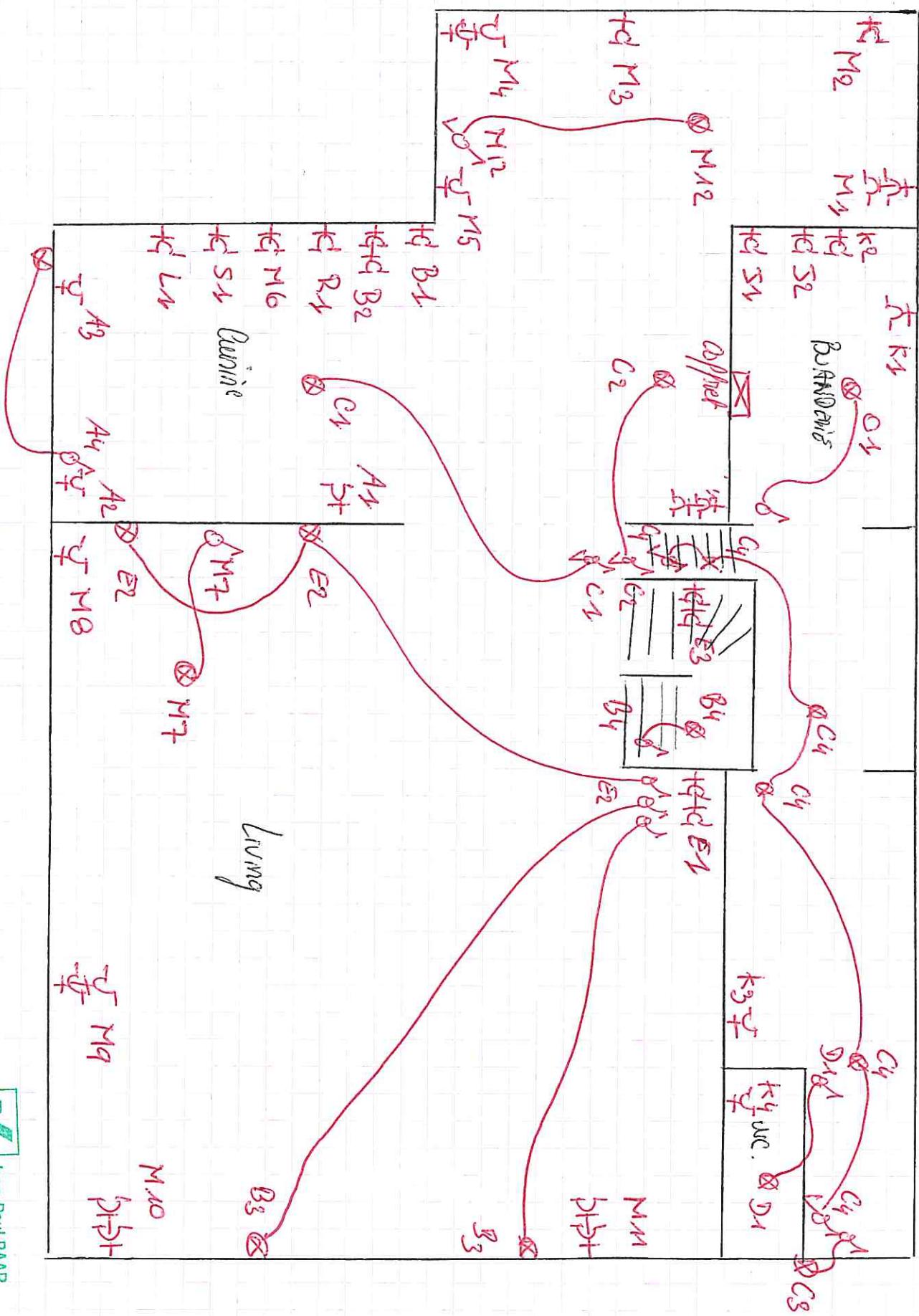
- Nom : BATA Agent n° : 1205 Date : 28/04/16
- Schéma(s) de position : 3 Schéma(s) unifilaire(s) : 9
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit l'enseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



Jean-Paul BAAR
Agent 4805

FEUILLES





Anschrift: DEGEE GATIAN



Jean-Paul BAAR
Agent 4805

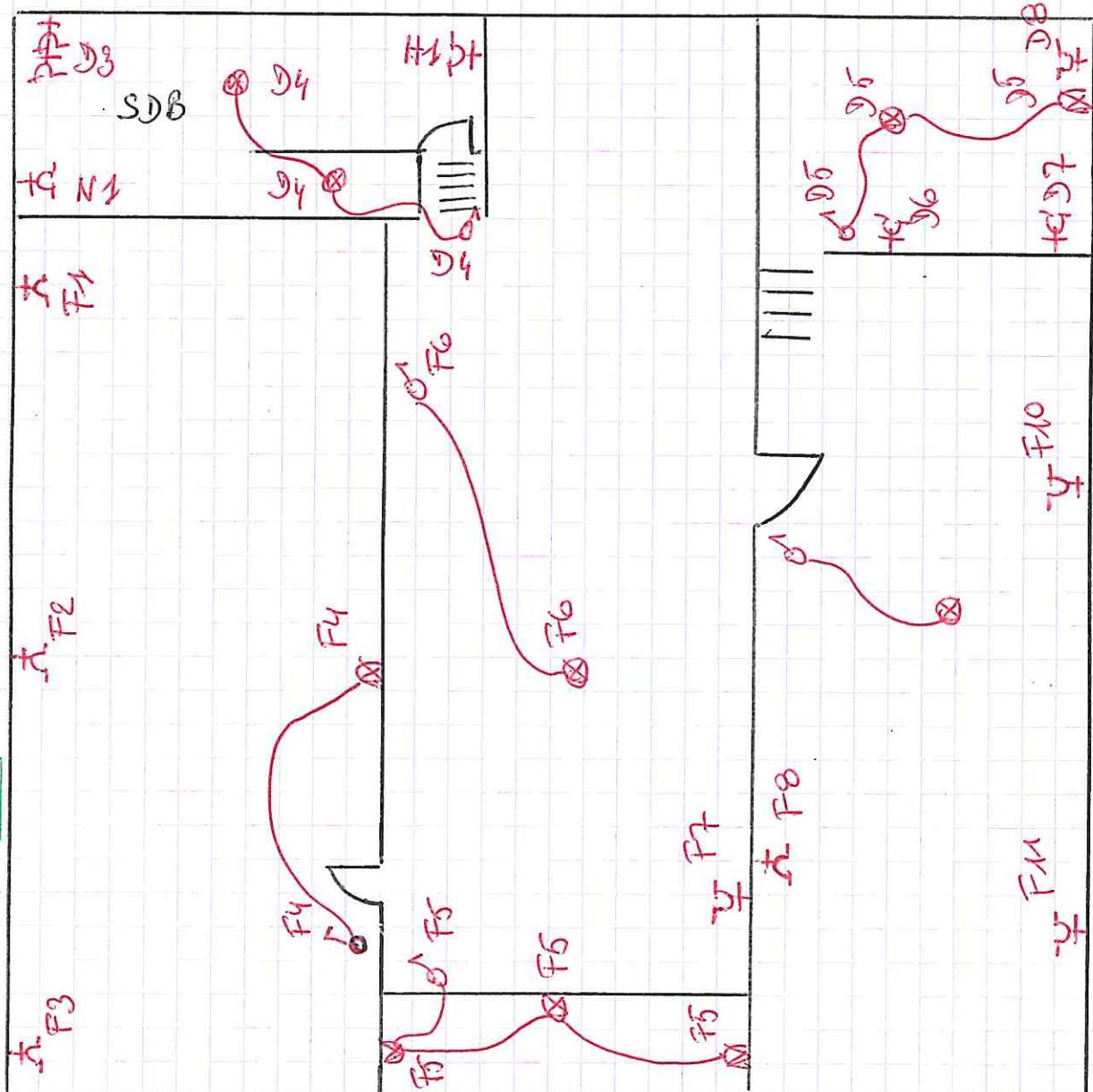
1205 Sol. H.E., T.

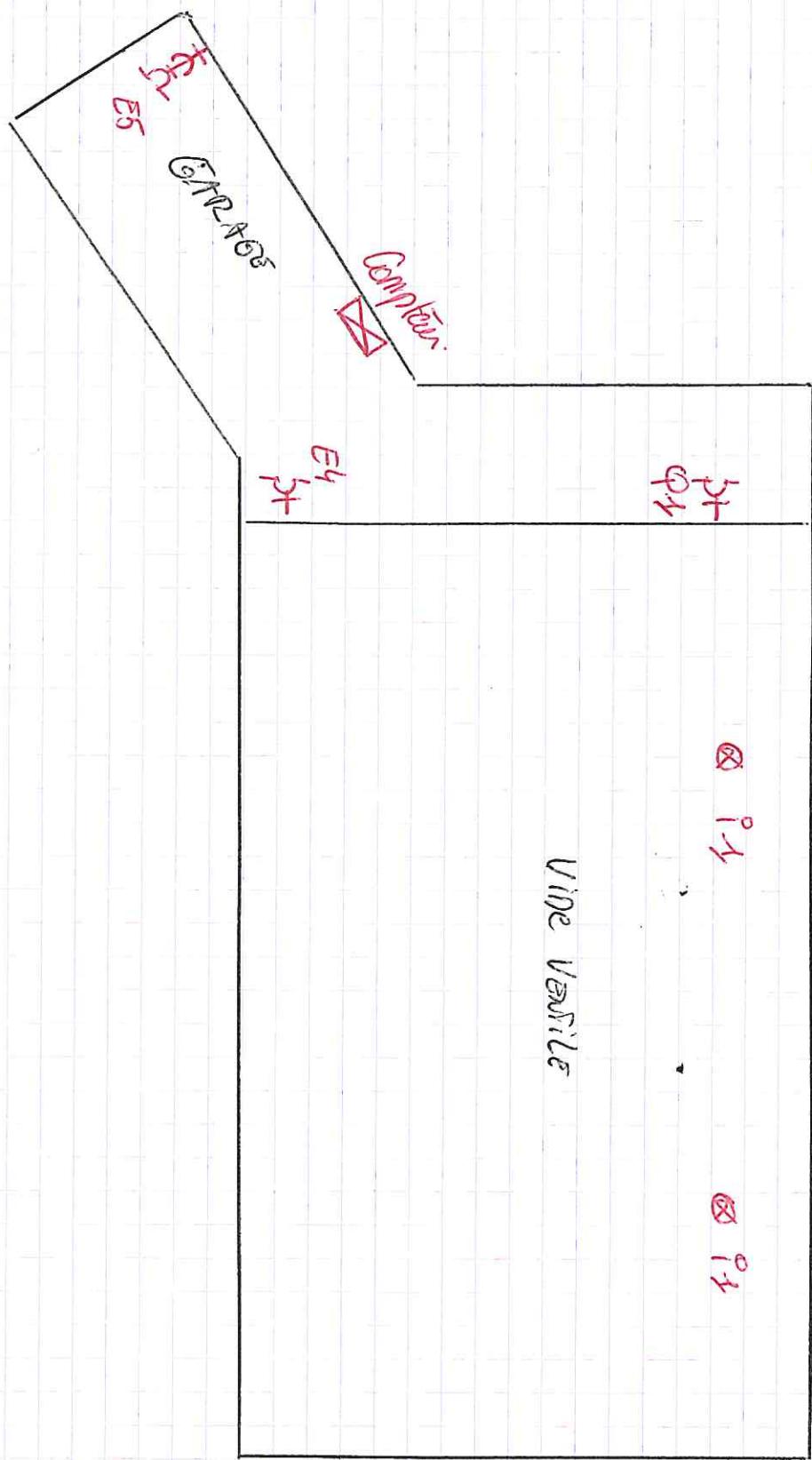
liggo BRA

BR/



ETAPE

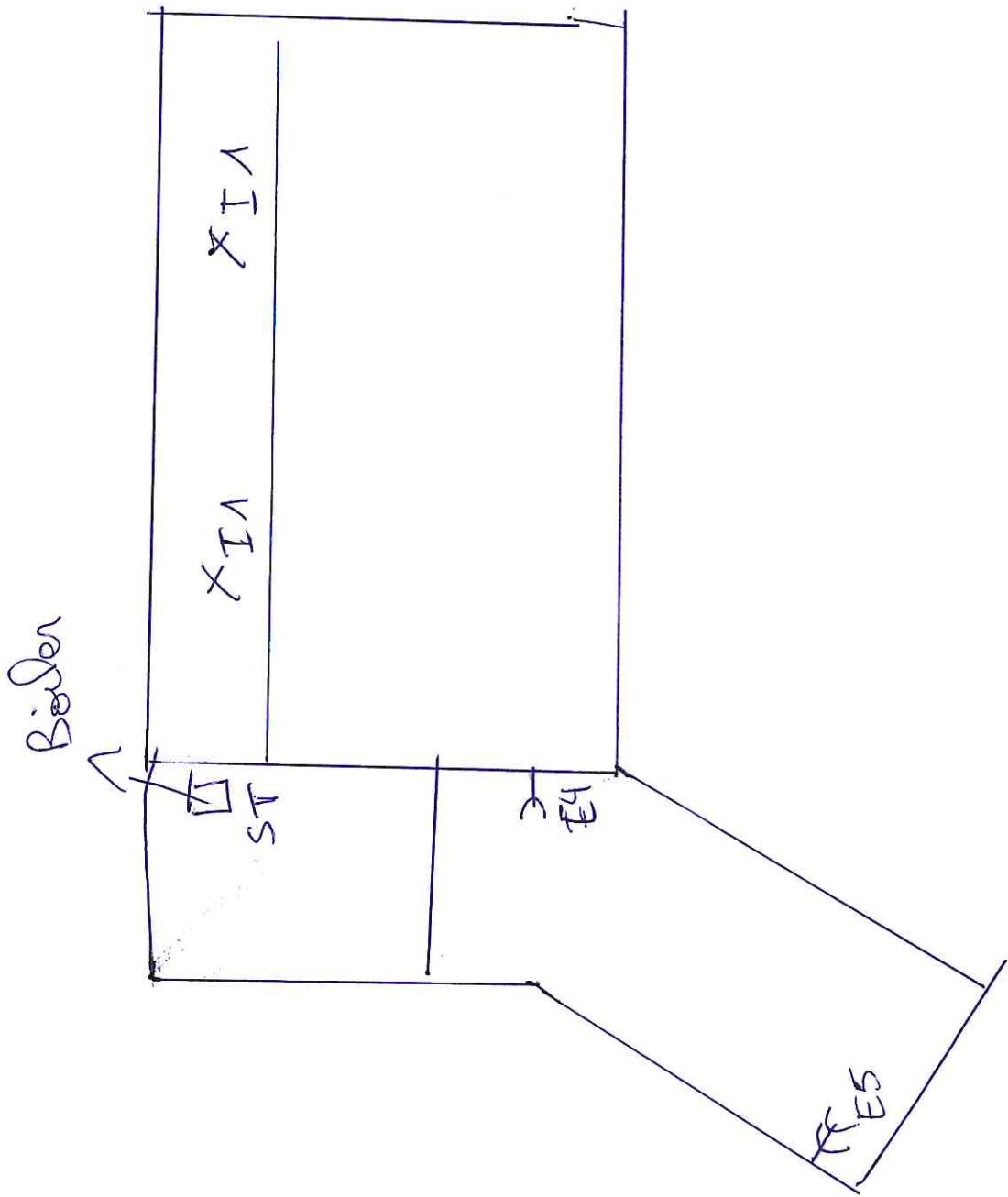




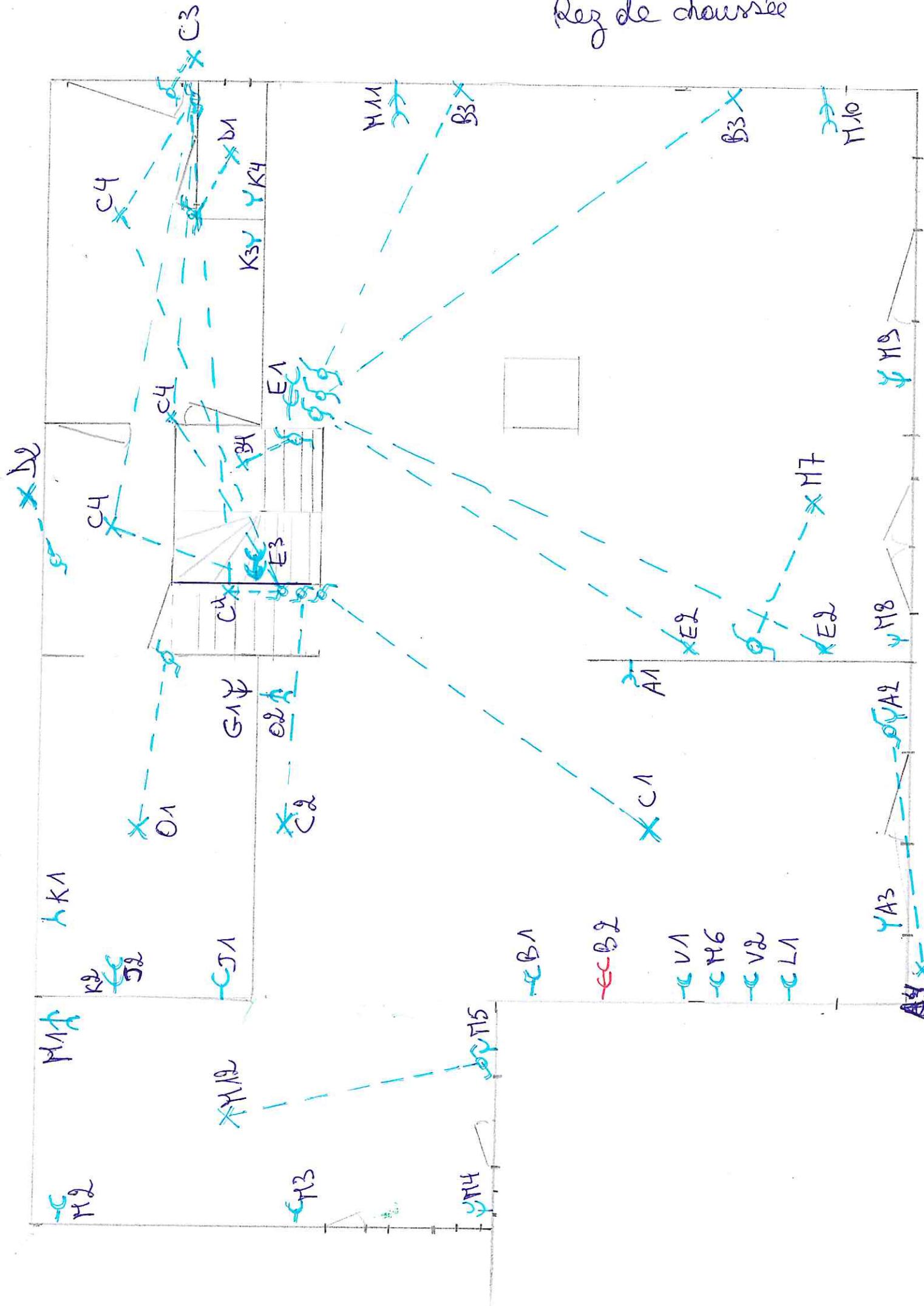
Jean-Paul BAAR
Agent 4805

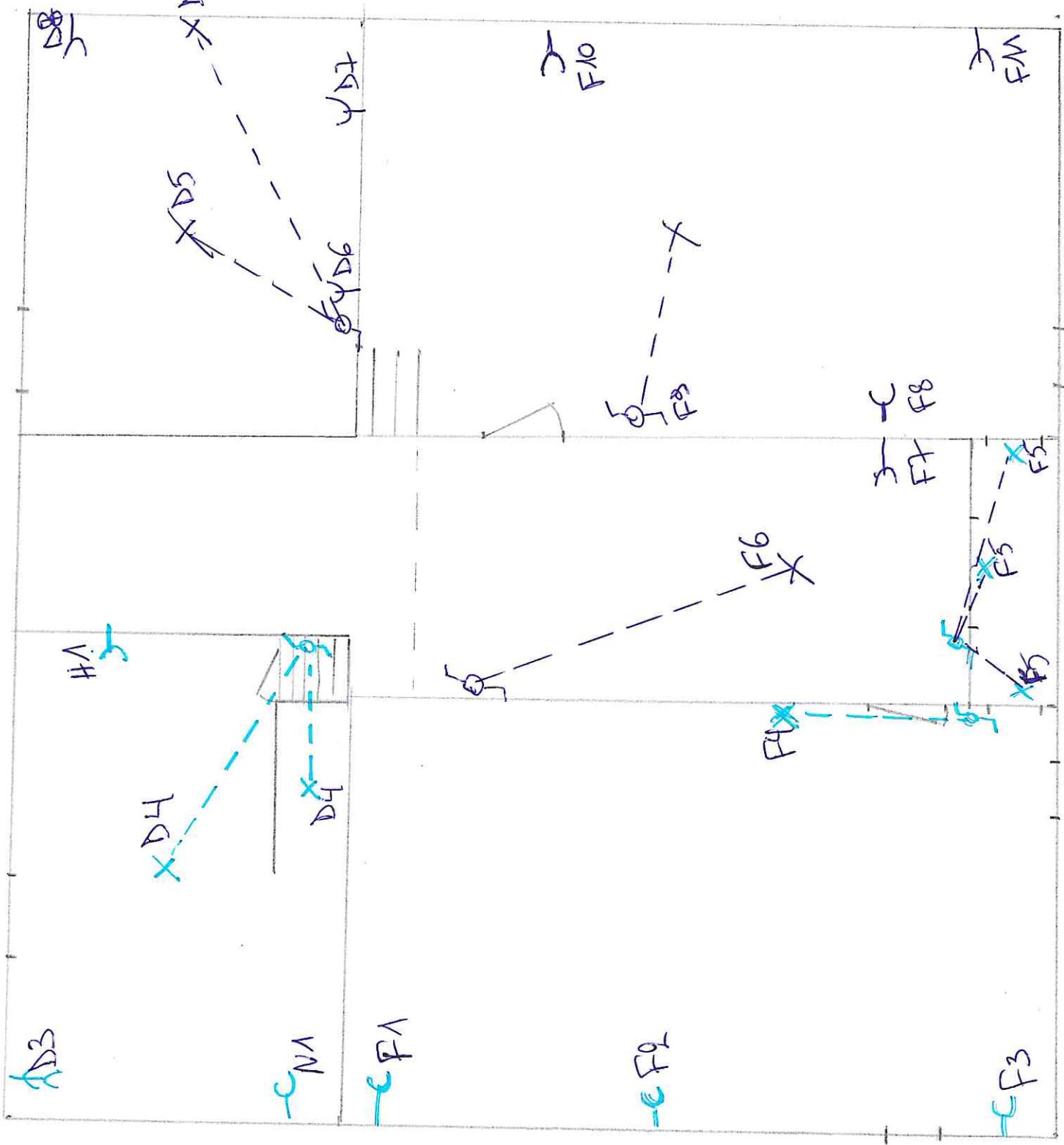
28/04/16

Soes - sof



Rez de chaussée





A 1 - prise cuisine (évierism)

A 2 - " (radio)

A 3 - " (évier)

A 4 - éclairage terrasse (frigo)

B 1 - " double (micro-ondes)

B 2 - Appliques murales selon

B 3 - éclairage mezzanine

B 4 - prise TV mezzanine

C 1 - éclairage cuisine

C 2 - " "

C 3 - " ext. porte d'entrée

C 4 - " couloir

D 1 - éclairage toilette

D 2 - " ext. arrière

D 3 - double prise lavabo

D 4 - éclairage S de B.

D 5 - " dressing

D 6 - prise "

D 7 - " "

D 8 - " "

E 1 - double prise T.V.

E 2 - éclairage appliques S. à manger.

E 3 - double prise escalier

E 4 - " " garage

E 5 - " "

- M 6 - prise hotte
- M 7 - éclairage S à manger
- M 8 - prise "
- M 9 - double prise selon
- M 10 - " " "
- M 11 - " " "
- M 12 - éclairage atelier
- N 1 - prise radiateur S de B.
- O 1 - éclairage buanderie
- O 2 - double prise fond de cuisine
- P - fusible penteuse
- Q - " principal "
- R } fusible + programmateur chauff-eau.
- S }
- T
- U - —
- V 1 - prise four
- V 2 - " boîte vitro

F1 - prise ch. F10

F2 - " " "

F3 - " " "

F4 - éclairage ch. F10

F5 - " balcon

F6 - " felier

F7 - prise "

F8 - " chambre

F9 - éclairage "

F10 - prise chambre

F11 - " "

G1 - double prise modem

H1 - prise selle de B.

I1 - éclairage ride ventile.

J1 - prise onduleur

J2 - " sèche-linge

K1 - prise tonduse

K2 - " lave-linge

K3 - " hall d'entrée

K4 - " toilette

L1 - " lave-vaisselle

M1 - prise atelier (double)

M2 - " "

M3 - " "

M4 - double prise atelier

M5 - prise atelier